

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse MRC des Chenaux, tenue à la salle des conférences du bureau municipal, 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, le jeudi 11 juillet 2019 à 17h00, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, madame la conseillère Nathalie Jacob et messieurs les conseillers, Daniel Bédard, Michel Larivière et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent. Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 17h00. Monsieur le maire, motive l'absence de monsieur Denis Chartier qui est absent pour des raisons personnelles. Il fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 612 du présent procès-verbal.

2019-07-14

Adoption du second projet de règlement numéro 2019-06-552 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-05-438 visant à autoriser la culture de cannabis dans la zone industrielle 216-I

ATTENDU une demande pour la culture de cannabis à des fins thérapeutique à l'intérieur du bâtiment situé au 140, rue de l'Église à Saint-Narcisse;

ATTENDU que puisqu'il n'y aura pas de transformation de la récolte, une modification du règlement de zonage est nécessaire pour cette zone;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la culture du cannabis dans la zone industrielle 216-I;

ATTENDU que le fait de permettre cette modification il n'y aura pas d'incidence sur le voisinage;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal adopte le second projet de règlement de zonage numéro 2019-06-552;

QUE le présent projet de règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions

- Aucune question.

(CLÔTURE)

2019-07-15

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu:

La clôture de l'assemblée à 17h35.

Adoptée à l'unanimité.

Guy Veillette, maire

Stéphane Bourassa,
Directeur général